

DIRECTIVE ADMINISTRATIVE

En vigueur le : 1^{er} septembre 2013

Domaine : **PROGRAMMES ET SERVICES À L'ÉLÈVE**

SEUIL DE 34 CRÉDITS AU PALIER SECONDAIRE

ÉNONCÉ :

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir offre toutes les occasions et tous les appuis nécessaires afin de permettre à ses élèves du palier secondaire de compléter avec succès leurs études et de satisfaire toutes les exigences pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO).

BUT :

Le Csc MonAvenir s'attend à ce que ses écoles adhèrent aux attentes du ministère de l'Éducation de l'Ontario en ce qui a trait au maximum de crédits alloués et financés pour les élèves du palier secondaire. À compter de septembre 2013, le maximum de crédits financés pour un élève sera de 34 crédits. Pour des élèves désirant poursuivre leurs études secondaires, le Conseil sera financé par le ministère de l'Éducation au taux des élèves de l'éducation permanente.

Cette directive a donc pour but d'énumérer les procédures à respecter en ce qui a trait aux élèves ayant déjà satisfait aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario et qui désirent retourner aux études secondaires.

ATTENTES :

1. Les écoles mettront en place les appuis nécessaires afin que les élèves bénéficient de conditions qui faciliteront la rencontre des exigences pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO).
2. Les écoles doivent encourager les élèves à poursuivre leurs études à un rythme qui leur permettra de compléter leurs études secondaires à l'intérieur des quatre années prévues à cet effet.
3. Dans des cas exceptionnels où l'élève n'a pas cumulé tous les crédits obligatoires pour l'obtention du diplôme, il ou elle pourra poursuivre ses études jusqu'à un maximum de 34 crédits tel que prévu par la loi.
4. Les élèves désirant poursuivre leurs études malgré l'atteinte du seuil de 34 crédits seront guidés vers des sources alternatives d'éducation.
5. Les écoles suggéreront les alternatives suivantes pour ces élèves :
 - Apprentissage électronique Ontario (cours en ligne)
 - La Stratégie de réengagement des élèves (12 / 12+)
 - L'éducation permanente chez les conseils scolaires limitrophes offrant ce service

MISE EN ŒUVRE :

Les écoles secondaires du Csc MonAvenir assureront la mise en œuvre de cette directive administrative à compter de septembre 2013.